

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/06/2024

Raportu n°17

Révision du tarif de location de l'hippodrome de
Biguglia

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

L'hippodrome de Biguglia est aujourd'hui loué à la Société des courses hippiques de Biguglia dans le cadre d'une convention de location. Cette convention donne une jouissance non exclusive de l'hippodrome au locataire, ce qui permet à la Ville de disposer de cet équipement pour toutes les périodes pour lesquelles le locataire n'organise pas de courses hippiques.

A la suite de nombreuses sollicitations concernant la location du terrain pour l'organisation d'évènements, la municipalité souhaite réviser les tarifs de location de l'hippodrome pour les évènements afin de mettre ceux-ci en accord avec le coût de revient de l'entretien de l'hippodrome et les coûts induits par l'utilisation des différents consommations nécessaires aux évènements (électricité, eau, assainissement, lignes téléphoniques).

La municipalité propose donc de mettre à disposition des organisateurs privés le terrain de l'hippodrome de 2,5 hectares, constitué d'une surface espace vert à l'intérieur de la piste cyclable et d'une surface vestiaire semi-enterrée pouvant servir de PC sécurité lors d'évènements.

Les prix de la mise à disposition proposés sont les suivants :

- Location pour événement par organisateurs privés : 5000,00 €
- Location pour événement par organisateur privé sur partie haute de l'hippodrome (côté Ouest) avec jauge maximale à 2000 personnes (cf plan qui sera présenté lors de la réunion du Conseil municipal et annexé à la délibération) : 3000,00 €

Les demandes d'occupation devront être formulées au minimum 2 mois avant la date de la manifestation, toute demande faite après cette date sera systématiquement refusée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable de la Commission Maire-Adjoints du 25 mai 2024.

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : de valider les tarifs de mise à disposition de l'hippodrome de Biguglia pour des évènements organisés par des organisateurs privés :

- Location pour évènement par organisateurs privés : 5000,00 €
- Location pour évènement par organisateur privé sur partie haute de l'hippodrome (côté Ouest) avec jauge maximale à 2000 personnes (cf plan qui sera présenté le 3 juin en séance du Conseil municipal et annexé à la délibération) : 3000,00 €

ARTICLE 2 : de dire que toutes les délibérations antérieures relatives aux tarifs de location de l'hippodrome de Biguglia pour évènements sont annulées et remplacées par la présente délibération tarifaire.

ARTICLE 3 : de dire que ces tarifs seront affichés en mairie et transmis au comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Borgo.